



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 OCTOBRE 2022, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre	Mme Nadia Vallières
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

121-10-2022

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal du 6 septembre 2022
- 5) Comptes et recettes septembre 2022
- 6) **Administration :**
 - 6.1 Dépôt des états comparatifs
 - 6.2 Résolution attestant fin des travaux — Route Brochu
 - 6.3 Loisirs — Demande permis de réunion 29 octobre 2022
 - 6.4 Loisirs — Demande permis de réunion 19 novembre 2022
 - 6.5 Nom local des loisirs
 - 6.6 Embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse
 - 6.7 Contrée en montagnes — Assemblée générale annuelle
 - 6.8 Loisirs — Bilan fête du Travail
- 7) **Suivis dossiers :**
 - 7.1 Intention d'exercice militaire — Forces armées Canadiennes
 - 7.2 Déneigement entrées des édifices municipaux
 - 7.3 Service incendie — Achat d'un camion unité d'urgence

8) Correspondances

8.1 Municipalité de La Durantaye — Demande d'appui

9) Suivi MRC

9.1 Procès-verbal du mois de septembre de la MRC de Bellechasse

10) Varia :

10.1 Formation comité sur accès à l'information et protection des renseignements personnels

10.2 Invitation 40 ans MRC

10.3 Séance spéciale

11) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

122-10-2022

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, soit adopté tel que rédigé.

5. COMPTES ET RECETTES SEPTEMBRE 2022

123-10-2022

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses au montant de 107 185.52 \$ et celui des recettes au montant de 42 714.76 \$ soient approuvés tels que présentés pour la période de septembre 2022.

6. ADMINISTRATION

6.1 Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses aux élus.

6.2 Résolution attestant fin des travaux — Route Brochu

124-10-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités

d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 30 mai au 14 juin 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.3 Loisirs — Demande permis réunion 29 octobre 2022

125-10-2022

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs prévoit organiser des activités pour la fête de l'Halloween le 29 octobre 2022 et que les activités vont se dérouler au centre communautaire situé au 59, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit faire la demande d'un permis de réunion auprès de la Régis des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit obtenir l'autorisation de la municipalité avant de transmettre une telle demande.

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande du comité des loisirs auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. D'autoriser l'utilisation des lieux où vont se tenir l'événement.

6.4 Loisirs — Demande permis réunion 19 novembre 2022

126-10-2022

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs prévoit organiser un souper-soirée bénéfique le 19 novembre et que les activités vont se dérouler au centre communautaire situé au 59, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit faire la demande d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit obtenir l'autorisation de la municipalité avant de transmettre une telle demande.

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande du comité des loisirs auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. D'autoriser l'utilisation des lieux où vont se tenir l'événement.

6.5 Nom local des loisirs

127-10-2022

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement seront bientôt terminés au 58, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE la partie sous-sol de l'agrandissement sera occupée par les loisirs et qu'elle aura une vocation sportive et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et ceux du comité des loisirs désirent officialiser cet espace en le nommant;

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

Que le nouveau local des loisirs se nomme « Espace Sports et Loisirs ».

6.6 Embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse

128-10-2022

ATTENDU qu'en 2018, la MRC de Bellechasse, par l'intermédiaire du Comité consultatif en loisirs, mandatait l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches afin

de réaliser un portrait-diagnostic de l'état de l'offre et de la demande du loisir public sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que le rapport qui en découle affirme, entre autres, que le développement du loisir dans les MRC contenant des municipalités rurales ne peut passer par autre chemin que par la coopération intermunicipale;

ATTENDU le manque de concertation, de consultation, de communication, de travailleurs en loisirs et de bénévoles tant au niveau local que régional;

ATTENDU qu'à la suite du mandat donné par la MRC de Bellechasse à la Firme L'ESCABEAU en avril 2021 ayant comme objectif de proposer un plan d'action pour développer l'offre de loisir public et communautaire en misant sur la coopération entre les municipalités, un plan d'action à réaliser a été déposé au Comité consultatif en loisir de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que suite à ce dépôt de plan d'action, la MRC de Bellechasse ainsi que les 20 municipalités souhaitent mettre en œuvre ce plan d'action;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'ensemble des AUTRES municipalités de la MRC de Bellechasse

- Armagh
- Beaumont
- Honfleur
- La Durantaye
- Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
- Saint-Anselme
- Saint-Charles-de-Bellechasse
- Sainte-Claire
- Saint-Damien-de-Buckland
- Saint-Gervais
- Saint-Henri
- Saint-Lazare-de-Bellechasse
- Saint-Léon-de-Standon
- Saint-Malachie
- Saint-Michel-de-Bellechasse
- Saint-Nérée-de-Bellechasse
- Saint-Philémon
- Saint-Raphaël
- Saint-Vallier

désirent présenter un projet de coopération intermunicipale visant l'embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lachance

appuyé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que la présente résolution soit adoptée et :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester s'engage à participer au projet de l'Entente de coopération intermunicipale d'Embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse et à assumer une partie des coûts via leurs quotes-parts à la MRC de Bellechasse;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Bellechasse organisme responsable du projet.

6.7 Contrée en montagnes — Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de la Contrée en montagnes se tiendra le 20 octobre à 19h, au Chalet des loisirs de Buckland. Les élus sont invités à y participer.

6.8 Loisirs — Bilan fête du Travail

M. Nadia Vallières, conseillère et membre du comité des loisirs dépose le bilan des revenus et des dépenses pour la fête du Travail qui s'est tenue les 3 et 4 septembre 2022. Un bénéfice net de 3 734.08 \$ a été réalisé.

7. SUIVIS DOSSIERS

7.1 Intention d'exercice militaire — Forces armées Canadiennes

129-10-2022

CONSIDÉRANT QUE le 5e Groupe-Brigade mécanisé du Canada, une formation militaire de l'Armée canadienne, a l'intention de conduire un exercice militaire de grande envergure dans la région de Chaudière-Appalaches du 16 au 27 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la brigade demande à utiliser certaines de nos routes, secteurs et infrastructures afin de conduire leur exercice;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la municipalité de St-Nazaire est nécessaire à la poursuite de leur planification;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le 5e Groupe-Brigade mécanisé du Canada à utiliser nos routes, secteurs et infrastructures afin de conduire leur exercice militaire qui se tiendra du 16 au 27 janvier 2023.

7.2 Déneigement entrées des édifices municipaux

M. Fernand Pelchat accepte de s'occuper, à nouveau cet hiver, du déneigement des entrées des édifices municipaux.

7.3 Service incendie — Achat d'un camion unité d'urgence

La municipalité de St-Léon procédera à l'achat d'un camion pour remplacer l'unité d'urgence, qui ne satisfait plus aux normes sur la sécurité routière. Le camion sera acheté chez B. Dupont à Lac-Etchemin. Le coût du camion est d'environ 55 000 \$ avant taxes. Comme l'entente en sécurité incendie le mentionne, la municipalité de Saint-Nazaire aura une part approximative de 25 % des coûts à déboursier.

8. CORRESPONDANCES

8.1 Municipalité de La Durantaye — demande d'appui

130-10-2022

ATTENDU que la décision de la Commission municipale du Québec rendu le 11 juillet 2022 dans le dossier d'enquête en éthique et déontologie en matière municipale impliquant le Maire de La Durantaye;

ATTENDU que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit qu'un membre du conseil ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou « indirect » dans un contrat avec la municipalité ou avec un organisme;

ATTENDU que l'offre de services aux citoyens par une petite municipalité implique nécessairement la participation de ceux-ci;

ATTENDU que les élus des petites municipalités sont souvent des propriétaires d'entreprises florissantes de leur milieu;

ATTENDU que l'effet de la Loi est de régulièrement contraindre les petites municipalités à procéder à des achats de produit qui serait disponible dans leur municipalité, dans une municipalité voisine en raison d'un potentiel conflit d'intérêts et de l'épée de Damoclès que représente la possibilité du dépôt d'une procédure en inhabilité contre un élu;

ATTENDU que l'effet actuel de la Loi est inéquitable compte tenu que la réalité n'est pas la même pour toutes les municipalités du Québec plus particulièrement pour les petites municipalités;

ATTENDU que l'application intégrale de la Loi porte préjudice aux municipalités de moindre taille soit 924 municipalités de moins de 5000 habitants au Québec;

ATTENDU que les citoyens élisent régulièrement sur le conseil municipal des propriétaires de commerces qui réussissent bien en affaires;

ATTENDU que la Loi ajoute une complexité additionnelle au fonctionnement des petites municipalités lors de leur offre de

services, mais aussi dans l'attraction de candidature aux postes d'élus municipaux;

ATTENDU que l'effet de l'application de la Loi va à l'encontre de la volonté du Gouvernement du Québec qui souhaite favoriser l'achat local dont il fait la promotion constamment;

ATTENDU que la ruralité est au cœur des volontés gouvernementales;

ATTENDU que pour rassurer les élus des municipalités en région, il est impératif que le Gouvernement du Québec prenne acte du fait que la réalité des élus des petites municipalités est différente de celle des élus en milieu urbain;

ATTENDU que la sévérité de la Loi actuelle s'applique à l'ensemble des élus du Québec alors que seulement une infime minorité d'élus ne sont pas en mesure d'assurer une saine et équitable gestion des fonds publics.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

De demander au Gouvernement du Québec d'apporter les correctifs appropriés à la Loi afin que les petites municipalités et leurs élus puissent maintenir des services de proximité à leur population sans craindre de se faire poursuivre pour un manquement aux règles d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

9. Suivi MRC

9.1 Procès-verbal du mois de septembre de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du mois de septembre 2022 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 28 septembre. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

10. Varia

131-10-2022

10.1 Formation comité sur accès à information et protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester doit constituer un tel comité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale/greffière-trésorière;
- de M. Stéphane Turgeon, maire.

10.2 Invitation 40 ans MRC

Le 10 novembre 2022, à l'occasion d'un 5 à 7, la MRC de Bellechasse soulignera son 40^e anniversaire. Les membres du conseil, de même que les directeurs généraux sont invités à prendre part à cet événement.

10.3 Séance spéciale

Une séance spéciale du conseil se tiendra le mardi 11 octobre à 20h.

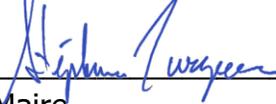
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

132-10-2022

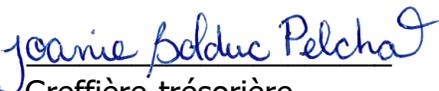
Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h43.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



Maire



Greffière-trésorière